

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 juin 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

NOUVEAU DÉPUTÉ

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection de M. Derek Blackburn dans la circonscription électorale de Brant.

* * *

PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

M. Derek Blackburn, député de la circonscription électorale de Brant, est présenté par MM. David Lewis et Max Saltzman.

• (11.10 a.m.)

AFFAIRES COURANTES

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

ADOPTION DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Victor Forget (Saint-Michel) propose: Que le 2^e rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le jeudi 3 juin 1971, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Victor Forget (Saint-Michel) propose: Que le 3^e rapport du comité permanent des bills privés en général et du Règlement, présenté à la Chambre le jeudi 3 juin 1971, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[Plus tard]

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) désire en ce moment, si je comprends bien, proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Nous avons déjà terminé l'étude des motions, mais, du consentement de la Chambre, nous pourrions retourner à l'appel des motions, afin de permettre à l'honorable député de Bellechasse de présenter cette motion. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE L'USINE CHEMCELL LIMITED DE MONTMAGNY—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion relative à une question très urgente.

En effet, le président de la compagnie *Chemcell Limited* a annoncé la fermeture de l'usine de Montmagny, pour l'automne 1971, en raison des impératifs des marchés et surtout de la concurrence étrangère. La fermeture de cette usine mettra à pied plus de 300 ouvriers et affectera près de 2,000 personnes, ce qui sera de nature à aggraver la situation économique déjà pénible de la ville de Montmagny.

Je propose donc, appuyé par le député de Kamouraska (M. Dionne):

Que la Chambre donne son consentement unanime pour que cette importante question soit déferée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, afin qu'il étudie les moyens à prendre pour prévenir la fermeture de cette usine, et qu'il fasse rapport à la Chambre le plus tôt possible.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Bellechasse, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Cette motion ne peut être proposée à la Chambre que du consentement unanime des honorables députés. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut donc être présentée à la Chambre.

* * *

LES TRANSPORTS

LA HAUSSE DES TARIFS DE TRAVERSÉE NOUVELLE-ÉCOSSE-TERRE-NEUVE ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD-NOUVEAU-BRUNSWICK

[Traduction]

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en vertu de l'article 26 du Règlement, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre s'ajourne maintenant dans le but de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir la hausse marquée et inattendue des taux de transbordement exigés par le Canadien National entre les provinces de Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard et la terre ferme.

Je pourrais peut-être soulever la question de privilège pour ajouter que, depuis que l'avis de cette motion a été donné, le ministre des Transports (M. Jamieson) a, je